



Guide à l'éducation à la vie affective et sexuelle à destination des parents des personnes en situation de handicap

Fiche N°1

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

La vie affective et la sexualité sont des dimensions fondamentales de la santé physique et mentale des individus. Tout être humain peut aimer, désirer et éprouver du plaisir, quelles que soient ses capacités physiques ou ses déficiences.

Or, la sexualité des personnes en situation de handicap peut se trouver niée par l'entourage, et ce pour de multiples raisons :

- ◆ l'infantilisation à long terme liée à la situation de dépendance ;
- ◆ la crainte de l'expression d'une sexualité « en dehors des normes » ;
- ◆ la complexité de l'accompagnement d'un enfant vers l'autonomie, présente pour tout parent, est accentuée par la situation de handicap ;
- ◆ l'isolement fréquent des familles,
- ◆ une vie sociale limitée empêchant les possibilités d'échanges, de rencontres ainsi que l'accès à l'information...

Les parents se retrouvent souvent seuls responsables de l'éducation à la sexualité de leurs enfants et ce rôle peut être difficile à assumer. Ils comptent souvent sur l'aide des professionnel-le-s ; toutefois les formations de base des personnels n'intègrent pas les questions relatives à la sexualité et ses différentes représentations.

Le Planning Familial est un lieu ressource et un partenaire que les parents peuvent solliciter face aux questionnements qui s'imposent à eux, alors qu'ils se trouvent démunis pour élaborer et donner une réponse adéquate à leur enfant.



Fiche N°2

LA POSTURE DU PLANNING FAMILIAL

Dès que l'on entend le mot **sexualité** on ne retient souvent que les pratiques, génitales, pénétrantes et hétéronormées.

Or, dans le champ du handicap particulièrement, c'est aussi de la vie affective et relationnelle dont il faut se préoccuper :

- ◆ Le positionnement dans le rapport à l'autre, notamment pour travailler la question du consentement et du désir,
- ◆ La capacité à reconnaître ses émotions et celles de l'autre,
- ◆ La reconnaissance de ce qui favorise ou fait obstacle à la relation à l'autre.

Autrement dit, parler de vie affective, relationnelle et sexuelle est indissociable d'un travail autour de **l'autonomie** et de **l'affirmation de soi**, dans le respect de la réalité et du rythme de chacun-e.

Cette étape de valorisation va permettre à la personne de pouvoir se protéger et prévenir des prises de risques et d'éventuelles agressions.

Aborder les notions de **consentement**, de **désir** et de **plaisir** peut se travailler par le respect de leurs décisions au quotidien et par la valorisation des choix autonome



Fiche N°3

EDUCATION A LA SANTÉ SEXUELLE

Thèmes pouvant être abordés dans les ateliers et qui seront proposés et adaptés en fonction de l'âge et le développement psychoaffectif de l'enfant, du jeune ou de l'adulte.

EMOTIONS ET RESENTIS

Objectif général : Permettre l'expression des émotions des personnes en situation de handicap pour mieux vivre ensemble.

Objectifs spécifiques : Prendre conscience de ses ressentis et émotions et le nommer pour soi et prendre en compte celles de l'autres.

ANATOMIE ET CORPS SEXUÉ

Objectifs généraux : Connaitre, comprendre et prendre soin de son corps

Objectifs spécifiques :

- ◆ Nommer les différentes parties du corps des filles et des garçons
- ◆ Parler des changements corporels à la puberté
- ◆ La masturbation
- ◆ Hygiène et relation aux autres
- ◆ Prendre conscience et exprimer les sensations agréables et désagréables. Aborder la notion de plaisir.

RELATION A SOI ET A L'AUTRE - MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Objectifs généraux :

- ◆ Mieux vivre les relations interpersonnelles.
- ◆ Mieux vivre dans l'institution, dans la famille, dans l'espace public.

Objectifs spécifiques :

- ◆ Travailler sur les notions d'intimité, de pudeur, des limites (individuelles et collectives)
- ◆ Respecter la différence.
- ◆ Identifier les interdits sociaux.
- ◆ Identifier les nuances entre les différents comportements à avoir.
- ◆ Affirmation de soi et consentement.

LA RENCONTRE AMOUREUSE, LA SEXUALITE, LA DIVERSITE DES PRATIQUES

Objectifs généraux : Permettre l'affirmation de soi, dans l'interaction avec l'autre.

Objectifs spécifiques :

- ◆ Exprimer sa sexualité
- ◆ Prendre en compte les préférences sexuelles et la diversité des pratiques
- ◆ Échanger sur la rencontre, sur les moyens de séduction et les possibilités de se trouver en échec
- ◆ S'exprimer autour de la question du désir, du plaisir
- ◆ Informer sur la prévention : contraception, IST
- ◆ Écouter le désir ou le non désir de grossesse et de parentalité
- ◆ Trouver les personnes ou lieux ressources pour parler de sexualité



Fiche N°4

QUESTIONS DE PARENTS

« Ma fille polyhandicapée de cinq ans a toujours une couche et un fauteuil adapté avec une coque. Je me demande comment elle peut s'approprier son corps. Sa sœur, à son âge avait déjà découvert son sexe et appris à se toucher dans sa chambre. Qu'est-ce qui va se passer pour elle ? »

« Comment apprendre à mon fils, handicapé mental, à ne pas montrer son sexe ou se toucher en public. J'ai besoin d'aide car s'il ne comprend pas ça, il ne pourra plus rester au centre, et moi je ne peux pas le reprendre à la maison..... »

« Mon garçon de 20 ans, handicapé mental, a fait des attouchements sexuels à son copain de chambre. Comment lui faire comprendre qu'il n'a pas le droit ? Pensez-vous qu'il est homosexuel ? »

« Comment apprendre à mon fils, autiste profond, à se soulager ? Il fait n'importe quoi et blesse tout le temps son sexe »

« Comment je peux apprendre à ma fille, trisomique, à s'occuper seule de son hygiène pendant les règles ? »

« Comment je peux apprendre à ma fille à mettre un tampon ? »

« Ma fille handicapée dit : « je veux avoir un enfant », je ne sais pas quoi lui répondre. »

« Mon fils trisomique de 35 ans a été surpris par la caméra de l'institution, en train d'avoir des relations sexuelles avec une fille qui se déshabillait toute seule mais qui n'est pas sa fiancée. On l'a convoqué et réprimandé. Cette fois on a pu prouver par la caméra que la fille était consentante. mais il risque d'être accusé de viol. S'il continue ainsi, ils seront obligés de l'exclure, car les relations sexuelles sont interdites dans son foyer de vie. Avant il était dans un Esat et c'était possible. Lui n'y comprend plus rien, il est très en colère, on me dit de lui faire comprendre ça, autrement il faudra que je le reprenne chez moi ».

« Dans le foyer de vie de mon fils psychotique, ils veulent autoriser et parler de sexualité ; ils ont fait une charte. Je ne suis pas d'accord que cela se passe, mon enfant c'est un grand gaillard de 2 mètres. Si on réveille ses pulsions on ne pourra plus le maîtriser. Et s'il viole des filles ? »

« Mon enfant et son intimité : comment poser les limites ? »

« Le manque de soins d'hygiène par l'institution, est-ce de la maltraitance ? »



Fiche N°5

ET AVEC LE PLANNING FAMILIAL ?

- ◆ Je trouve une écoute bienveillante qui m'accompagne dans mon rôle de parent.
- ◆ Je réalise que je ne suis pas tout-e seul-e et démuni-e dans l'éducation à la sexualité de mon fils ou de ma fille.
- ◆ Je comprends mieux les fonctionnements des institutions et je deviens acteur dans l'accompagnement de mon enfant, qu'il soit jeune ou adulte.
- ◆ Je trouve des professionnel-le-s qui sont au fait des lois existantes en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap.
- ◆ Je trouve un espace de parole pour exprimer mes joies, mes doutes, mes peurs et un lieu d'échange avec d'autre famille.
- ◆ Je renforce l'estime de moi-même en tant que parent.
- ◆ J'accompagne mon enfant, qui devient adulte, vers une plus grande autonomie.
- ◆ Je trouve une écoute spécialisée sur la contraception pour aider ma fille à adopter le meilleur moyen pour elle en prenant compte des avantages et inconvénients de chaque méthode.
- ◆ J'informe mon enfant sur les prises de risque sexuel (grossesse non prévue, infections sexuellement transmissibles, violences).
- ◆ Je trouve un endroit pour dénoncer les injustices et les violences institutionnelles que je subis, car le planning est un mouvement politique qui se bat pour le respect des droits des personnes.



Fiche N°6

LE PROGRAMME DU PLANNING FAMILIAL

Le PLANNING FAMILIAL accompagne les personnes en situations de handicap dans les différentes étapes de leur vie affective, relationnelle et sexuelle en offrant un espace d'écoute sur leur vie personnelle. Nous proposons le programme Handicap et Alors ? pour accompagner vers l'autonomie des personnes en situation de handicap en mettant en place des :

- ◆ *groupes de parole et des entretiens individuels à destination des familles,*
- ◆ *des formations et de l'analyse de pratique pour les professionnel-le-s du secteur medico-social,*
- ◆ *un accompagnement institutionnel pour les structures qui souhaitent conformer leurs règlement intérieur aux lois de 2002 et 2005 en matière de prise en compte de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes accueillies.*

Le Planning Familial se définit comme un mouvement féministe d'éducation populaire. Ses missions visent à promouvoir une sexualité libre et épanouie, en passant notamment par :

- ◆ *La lutte contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle, et les normes inégalitaires entre les sexes*
- ◆ *La lutte contre toute forme de violence (sexuelles ou sexistes : violences familiales, conjugales, agressions sexuelles et viols, mariages forcés, mutilations sexuelles...)*
- ◆ *Le droit de choisir une maternité (accès à la contraception, à l'avortement, à la parentalité)*
- ◆ *La lutte pour l'accès aux méthodes de prévention et réduction des risques, notamment en matière de grossesses non désirées et d'infections sexuellement transmissibles.*

Le Planning Familial est un lieu d'écoute à destination des femmes et des hommes, quel que soit l'âge, qui se posent des questions sur leur vie affective, relationnelle et sexuelle. Ils y sont reçus sans jugement.



Fiche N°7

VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE, CADRE LEGAL

La loi prévoit, pour toute personne, le respect de ses choix de vie, de sa sexualité et la garantie du secret de celle-ci.

Il n'existe pas de loi spécifique pour réglementer la sexualité des personnes en situation de handicap. Ils/elles bénéficient des mêmes droits que les personnes valides.

Les lois de 2002-2005 réaffirment ces droits :

« *Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.*

« *L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions.* » ; 2° L'article L. 114-1 de la loi 2005

« *Art. L. 311-3. - L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :*

« *1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ; LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale*

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social associé à la sexualité. Elle ne consiste pas uniquement en l'absence de maladie, de dysfonction ou d'infirmité. La santé sexuelle a besoin d'une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, et la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui apportent du plaisir en toute sécurité et sans contraintes, discrimination ou violence. Afin d'atteindre et de maintenir la santé sexuelle, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et assurés. La sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément. La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. » (Définition OMS 2002 - Inpes)